

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 44 (1908)

Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

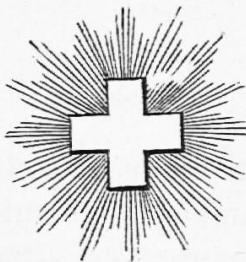
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIV^{me} ANNÉE

N^o 25



LAUSANNE

20 juin 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *La subvention scolaire.* — *Chronique scolaire: Cours de vacances. Jura bernois. Vaud. Berne.* — PARTIE PRATIQUE : *Ecole enfantine: Exercices d'observation.* — *Questions d'examen données dans les Ecoles primaires et complémentaires genevoises.* — *Dictée.*

LETTRE DE PARIS

Notre enseignement primaire est en mal de réforme. A peine vient-il de se réorganiser sur un point, qu'il songe à se transformer sur un autre; sans cesse il se découvre des parties infirmes ou malades, appelle ou reçoit en consultation tous les médecins de bonne volonté — « il en est de tous arts », comme dit La Fontaine — et offre presque voluptueusement sa chair fiévreuse aux opérations variées et contradictoires que les chirurgiens pédagogiques déclarent nécessaires à sa guérison. Ironie à part, ce sera aux yeux des futurs historiens de nos institutions scolaires la marque de ce premier quart de siècle que le besoin de refonte ou de rénovation — les sceptiques disent de bouleversement — dont le vaste organisme de l'instruction primaire en France se sent actuellement travaillé, après avoir cru pendant vingt ans sa constitution parfaite et son régime de vie définitivement établi.

La lecture, depuis quinze ou dix-huit mois, des principaux bulletins d'associations amicales, de la presse de l'enseignement et des revues plus générales qui font une place aux questions de cet ordre, est, à cet égard, des plus instructives. Très documentaire aussi est celle des circulaires ou professions de foi répandues ces jours derniers dans le corps électoral primaire par les candidats au

Conseil supérieur. La manie réformatrice s'y attaque à tout : régime administratif, examens de recrutement du personnel, examens et concours imposés aux élèves, programmes d'études des diverses catégories d'établissements, statuts des fonctionnaires, nominations et échelles des traitements, rapports de l'Ecole et de l'Etat, etc. Et, du reste, de quoi se sont alimentés la plupart de mes chroniques dans ce journal, depuis deux années et plus, sinon des modifications grandes ou petites que n'a cessé de subir, d'espérer ou de craindre la belle architecture où la jeune école laïque s'était vu installer par ses fondateurs et patrons sur la fin du siècle dernier ?

Pour l'instant, voici nos hommes de progrès attelés à un bien lourd fardeau : il s'agit de retirer l'*enseignement primaire supérieur* du faux chemin où il s'est égaré, paraît-il, de le remettre sur la bonne voie et de le lancer d'une poussée vigoureuse, vers son but véritable, auquel jusqu'à présent il a tourné le dos. La chose est, comme vous voyez, d'importance première, et j'y consacrerai ma prochaine lettre.

Mais l'esprit réformateur a ceci de propre que non seulement il ne s'endort pas, mais encore qu'il ne s'absorbe jamais, en un seul effort portant sur un seul objet. Il a le don d'ubiquité. Il travaille en plusieurs lieux à la fois. Ayant à restituer aux écoles supérieures leur vraie nature, il pense aussi que tout n'est pas parfait dans les *écoles normales*, malgré la figure nouvelle qu'il leur a imprimée naguère, et qu'elles ont besoin de certaines retouches. De là deux projets qu'il vient de mettre à l'ordre du jour, et qui sont son « tarte à la crème » du moment. Soyons juste : les changements réclamés apparaissent comme une conséquence nécessaire de la grande réforme décidée en 1905 et dont j'ai tracé ici le tableau. Je pense, comme ceux qui ont pris les armes pour les obtenir, qu'il est indispensable :

- 1^o De modifier le programme du concours d'admission aux écoles normales ;
- 2^o De remplacer, pour les élèves-maîtres, le brevet supérieur par un examen de passage de deuxième en troisième année.

Aujourd'hui, le programme du concours d'admission est à peu

de chose près celui du brevet élémentaire (titre dont les candidats doivent être pourvus).

« Or, le programme de ce brevet n'est et ne peut être que celui des écoles primaires élémentaires à un degré plus élevé. Il a un caractère nécessairement encyclopédique. Il comprend une parcelle de toutes les sciences, sans avoir, d'ailleurs, de limites nettement définies. Le candidat qui se prépare au brevet élémentaire d'instituteur ne peut donc qu'effleurer, sans s'y arrêter, chaque ordre de connaissance.

Il en est exactement de même du candidat à l'Ecole normale. Aussi le savoir qu'il apporte à l'Ecole, quand il est admis, est-il, sauf exceptions, trop vague, trop fragile, trop mal assis, — parce qu'il est trop étendu, — pour que l'on puisse se dispenser d'en faire l'objet d'un nouvel enseignement qui répète, en l'éclairant ou le complétant, l'enseignement concentrique des classes primaires de tous degrés.

Or ce retour nécessaire sur des connaissances déjà partiellement acquises, présente au moins deux graves inconvénients : il réduit considérablement l'intérêt des leçons de l'Ecole normale et il fait perdre aux élèves un temps précieux. Il serait évidemment préférable que nos professeurs pussent compter chez les élèves de première année sur un savoir beaucoup plus limité, mais poussé plus à fond, plus mûr et plus sûr, assez solidement acquis pour qu'ils n'aient plus à y revenir avant l'examen du brevet supérieur, sinon accidentellement et par voie de révision.

Ainsi le programme des deux premières années de l'Ecole normale serait réduit d'autant et ce qui en resterait — les trois quarts, peut-être — serait enseigné avec moins de hâte et appris par les élèves avec un peu plus de réflexion personnelle.

Il ne faut pas se dissimuler que les décret et arrêté du 4 août 1905 ont eu pour conséquence, non pas d'alléger mais plutôt de surcharger encore la tâche des élèves de première et de deuxième année, et d'accroître les risques de l'examen du brevet supérieur. C'est le côté faible de la réforme, celui qui, peut-être inquiète le plus le personnel des Ecoles normales. Une fixation précise et en même temps une heureuse restriction du programme du concours d'admission « mettrait plus de jour dans le travail des deux premières années, atténuerait le surmenage des élèves maîtres et diminuerait l'aléa de l'examen. »¹

Cette question a fait l'objet d'une discussion serrée dans la dernière réunion des Anciens élèves de Saint-Cloud ; et les membres primaires du Conseil supérieur de l'Instruction publique ont mission de rédiger un programme d'examen qui sera remis à l'administration centrale. Celle-ci est, en principe, favorable à la réforme.

D'autre part, il apparaît nettement dès aujourd'hui que l'obligation faite aux élèves-maîtres de seconde année (la troisième année

¹ *Bulletin de St-Cloud*, avril 1908, et *Bulletin de l'Association amicale des professeurs d'Ecoles normales*, avril 1908.

étant réservée à la préparation professionnelle) de se présenter à l'examen du brevet supérieur ne peut avoir que de fâcheux résultats. Forcés de parcourir en deux ans un programme d'études qui se répartissait autrefois sur trois années, nos élèves doivent apprendre vite et mal, faire de grands efforts de mémoire, négliger les lectures personnelles, donner peu d'exercice (ou moins que jadis, aux facultés de réflexion et de jugement. D'où un déchet regrettable sous le rapport de la vraie culture intellectuelle. Et c'est justement l'effet contraire qu'on avait cherché en refondant le régime ! Le remède qui s'impose, c'est évidemment de transformer le brevet supérieur actuel, examen tout à fait extérieur à l'Ecole normale, en un examen intérieur de passage subi à la fin de la seconde année.¹

Mesure indispensable, dit excellemment Mme Eidenschenk, directrice de l'Ecole normale de Douai, dans sa circulaire aux électeurs, pour sauvegarder à la fois la santé des élèves-maitres des deux sexes et les intérêts d'une saine pédagogie. »

H. MOSSIER.

LA SUBVENTION SCOLAIRE

Le rapport du département fédéral de l'Intérieur, fournit quelques indications sur l'emploi de la subvention scolaire par les cantons.

Cette subvention s'est élevée, en 1906, — dernière statistique connue — à 2 millions 84 137 fr. 60. Cette somme a été utilisée comme suit :

49 420 francs ont servi à la création de nouvelles classes ;

403 550 francs à la construction et à la transformation de maisons d'école ;

90 933 francs à l'installation de locaux et de préaux de gymnastique ;

99 908 francs à l'instruction du corps enseignant et la construction de bâtiments pour écoles normales ;

1 080 417 francs à l'augmentation des traitements d'instituteurs, à la création ou à l'amélioration des pensions de retraite ;

58 789 francs à l'acquisition de mobilier et de matériel scolaire de classe ;

63 347 francs à la distribution aux élèves, gratuite ou à prix réduit, du matériel d'école et des manuels scolaires obligatoires ;

179 071 francs à des secours en aliments ou en vêtements aux élèves pauvres ;

58 927 francs à l'éducation des enfants faibles d'esprit pendant la scolarité obligatoire ;

Comme on le voit, la grosse somme, plus de la moitié de la subvention, a été allouée au personnel enseignant. Les cantons qui ont consacré les plus fortes sommes à l'augmentation des traitements sont ceux de Zurich, 192 000 en

¹ Remarquons en passant que la réforme réclamée ici est déjà introduite dans quelques écoles normales suisses, entre autres à Lausanne. (La Réd.)

chiffre rond, Berne, 192 000 ; Tessin, 110 000 et *Vaud*, 169 000. D'ailleurs tous les cantons ont estimé nécessaire d'augmenter les traitements, excepté *Neuchâtel* et *Genève*.

Neuchâtel a employé la majeure partie de sa subvention — 54 000 francs sur 75 mille — à la construction de maisons d'école, et *Genève* — 60 000 sur 79 000 — au développement de la gymnastique.

Genève est le seul canton où l'on ait attribué une aussi grande importance aux exercices physiques. *Zurich*, qui vient immédiatement après, n'a employé à ce but que 9 000 fr. sur 258 000, et *Argovie*, qui vient en troisième lieu, 6800 francs sur 83 000. Le canton de *Vaud* n'a rien fait dans ce domaine. Toute sa subvention lui a été nécessaire pour les traitements.

Le Conseil fédéral se montre assez disposé à encourager l'emploi des subventions à la gymnastique scolaire. La décision suivante le prouve :

Une commune lui a demandé l'autorisation de créer, au moyen du subside fédéral, un étang qui servirait, en été, de bassin pour les bains et la natation, et, en hiver, de champ de glace pour le patinage. Le Conseil fédéral a accordé l'autorisation, en tenant compte de ce qu'il était question d'une entreprise destinée à favoriser le développement physique des écoliers et, par conséquent, tout à fait conforme aux dispositions de la loi fédérale relative aux salles et aux préaux de gymnastique.

On comprendra d'autant mieux l'attitude du Conseil fédéral que la statistique des examens d'aptitude physique au recrutement éclaire vivement l'influence du développement de la gymnastique scolaire sur la santé publique. En 1906, le 48 % seulement des jeunes gens de 19 ans qui n'ont jamais fait de gymnastique ont été reconnus aptes au service militaire. La proportion s'est élevée à 52 % pour les jeunes gens qui ont fait de la gymnastique, mais à l'école seulement ; et ceux qui font partie des sociétés de gymnastique ou de sociétés sportives, ou qui ont suivi des cours d'instruction militaire préparatoire, ont donné le 60 % de recrues aptes au service. La différence est donc du 8 % entre ceux qui ne font aucun exercice du corps et ceux qui les pratiquent plus ou moins régulièrement.

Les ajournés sont aussi un peu moins nombreux parmi ces derniers ; le 12 % au lieu du 14 %.

On ne saurait donc qu'encourager les cantons qui appliquent une partie du subside fédéral à la gymnastique ou au sport dans les écoles.

Dans deux cas, le Conseil fédéral a hésité à accorder l'autorisation pour une utilisation spéciale du subside qui lui était demandée.

Dans le premier cas, une commune avait demandé à son gouvernement l'autorisation de consacrer la subvention fédérale à l'achat de livres pour sa bibliothèque scolaire. S'appuyant sur l'art. 6 de la loi, qui prévoit l'acquisition de mobilier et de matériel scolaire de classe, le département a consenti à cette demande, en spécifiant toutefois que les ouvrages ainsi achetés ne devaient être attribués qu'aux seules bibliothèques dont l'usage est réservé aux élèves des écoles primaires.

La seconde demande concernait l'affectation de la subvention à la création d'un bâtiment scolaire pour apprentis-artisans. Le département a d'abord refusé l'autorisation pour ce but qui paraissait trop étranger à l'école primaire. Les requé-

rants revinrent à la charge en faisant observer que le bâtiment prévu ne devait pas servir uniquement aux apprentis-artisans, mais qu'il était encore et bien plutôt destiné aux cours complémentaires obligatoires. Cette explication a engagé l'autorité fédérale à revenir sur sa première décision et à donner une réponse favorable, puisque la loi mentionne les écoles complémentaires et écoles obligatoires d'adultes comme rentrant dans les établissements auxquels est destiné le subside fédéral.

Il est certain qu'une jurisprudence devra être établie peu à peu, tranchant les cas douteux. Les premières décisions du Conseil fédéral nous le montrent disposé à interpréter largement la loi sur les subventions scolaires.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Cours de vacances. — L'Ecole cantonale de Zoug organise, du 3 au 29 août prochain, un cours de vacances en vue de l'étude de la langue et de la littérature allemandes. Pour tous renseignements, s'adresser à M. T. Hug, professeur à Zoug.

JURA BERNOIS. — *Synodes libres de Moutier et de Courtelary.* — Ces deux conférences ont eu une réunion commune, le 13 juin dernier, à la Werdtberg, sur le Montoz. Plus de quatre-vingts instituteurs et institutrices avaient grimpé, par un beau jour, la montagne, en l'attaquant de tous les côtés à la fois, du val de Péry, de l'Erguel et du val de Tavannes. La commission des écoles primaires de Délémont était représentée par son président, M. Zurbrugg et par son secrétaire, M. Schmutz. Ces messieurs, qui étaient arrivés en automobile, tenaient d'entendre le rapport de M. Rollier, maître secondaire à Reconvillier, sur le médecin scolaire. Les 14 conclusions de M. Rollier ont eu toutes l'assentiment de cette nombreuse réunion ; le travail présenté est une contribution importante à l'étude de cette question du médecin scolaire, qui figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Société pédagogique jurassienne, à Moutier.

La séance délibérative, qui a eu lieu en plein air, à l'ombre des buissons de hêtre, était présidée par M. P. Chausse, instituteur à Péry. Après un dîner très bien servi par le fermier, la série récréative a magnifiquement réussi sous la direction de M. O. Sautebin, instituteur à Reconvillier.

H. GOBAT.

VAUD. — **Compte-rendu du Département de l'Instruction publique.** — *Ecole primaires.* — Au retour du printemps, le Département vaudois de l'Instruction publique rend compte de sa gestion dans un substantiel rapport; celui de cette année renferme des observations et des renseignements qui méritent d'être mis sous les yeux du corps enseignant primaire. Nous allons essayer d'en faire un bref résumé.

Statistique. — Le nombre des instituteurs et des institutrices augmente chaque année. En 1900, on comptait 524 régents et 529 régentes; en 1907, ils sont respectivement 555 et 583. Remarquons que les institutrices sont d'année en année plus nombreuses; 76 écoles enfantines et 143 classes de couture sont dirigées par des personnes ne possédant aucun brevet. Sept instituteurs ont pris leur retraite après trente ans de service, deux ont quitté l'enseignement pour continuer leurs études et se vouer à l'agriculture. Vingt-neuf institutrices

ont donné leur démission, cinq pour prendre leur retraite, huit pour raison de santé et seize pour circonstances de famille. Le corps enseignant a perdu cinq de ses membres : trois instituteurs et deux institutrices : MM. Guignard, aux Charbonnières; Pelet, Emile, à Lausanne; Henrioud, à Epesses, Mmes Gétaz-Dellez, à l'Etivaz et Languetin-Julie, à Lignerolle.

Une saine émulation continue à se manifester entre les communes pour la construction ou l'entretien des maisons d'école. On aime à sentir ces enfants, pendant leurs heureuses années de jeunesse, dans un beau bâtiment, bien aéré, bien éclairé, où toutes les exigences de l'hygiène soient appliquées. Dans bon nombre de villages de notre pays, la plus belle maison est « le collège ». Lavey, Oppens, Lausanne (Prélaz), Oron-la-Ville, Moudon, Puidoux, Renens et Nyon, etc., viennent ou sont en train d'édifier de nouveaux bâtiments scolaires fort bien compris. C'est là un fait réjouissant sur lequel nous devions insister.

Loi du 15 mai 1906. — La loi sur l'instruction publique primaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1907. Le 15 février de cette année un règlement venait préciser les dispositions de la nouvelle loi. Il apporte des modifications au règlement du 12 avril 1890 sur les points suivants : enseignement à donner aux enfants arriérés et anormaux ; fréquentation des écoles pendant le semestre d'été ; classes primaires supérieures ; organisation des cours complémentaires, etc.

La loi du 15 mai 1897 sur les pensions de retraite a été revisée afin que le % prévu sur le minimum de traitement soit modifié. Le Grand Conseil a aussi adopté, en 1907, un projet de loi sur les augmentations par années de service et sur la création d'une pension de retraite pour le personnel enseignant attaché aux écoles enfantines.

Classes primaires supérieures. — Le rapport que nous résumons s'étend assez longuement sur les classes primaires supérieures, auxquelles notre autorité cantonale attache une grande importance. Elles sont destinées avant tout, lisons-nous, « aux élèves les plus avancés du degré supérieur », parmi lesquels il y a des « enfants intelligents qui marchent plus vite que leurs camarades » et dont les études peuvent être poussées plus loin. « L'enseignement primaire supérieur n'est pas destiné, dans la règle, aux élèves qui se vouent aux carrières libérales, mais aux garçons et aux jeunes filles bien douées..., capables et désireux de recevoir un peu plus que ce que l'on enseigne dans une simple classe primaire et qui, dans l'avenir, auront préalablement à remplir une de ces nombreuses occupations que l'agriculture, les administrations publiques ou l'industrie offrent aux travailleurs. »

« La classe primaire supérieure reste donc une classe primaire, mais *une classe primaire renforcée*, au caractère utilitaire et pratique, sans être pour cela purement professionnel. »

Des classes de ce genre existent déjà dans le canton : à Lausanne, Ollon, à Villeneuve, à Goumoëns-la-Ville, à Lucens, à Vallorbe, etc. D'autres vont être créées à Ormont-dessus, Oron-la-Ville, Thierrens, Grandson, L'Isle, Bière, Coppet-Commugny, etc.

Enseignement du dessin. — Un guide méthodique pour l'enseignement du dessin, préparé en 1906 et 1907, par une commission dont faisait partie un institu-

teur primaire, M. A. Reymond, à Morges, a pu être distribué, au début de l'année 1908, aux membres du corps enseignant. Ce superbe volume, œuvre de MM. Lugeon et Payer, transformera certainement l'enseignement de cette utile discipline et contribuera à développer l'éducation esthétique de notre peuple. Des conférences sont données, en ce moment, dans les différents districts pour qu'il y ait plus d'unité dans l'application de la méthode préconisée. L'œuvre de MM. Lugeon et Payer est fort remarquée, non seulement dans notre pays, mais aussi à l'étranger. Les gouvernements de Neuchâtel et de Genève ont demandé de nombreux exemplaires du « Guide » ; il en est, de même d'un certain nombre de professeurs de France et d'Angleterre.

Carnets divers. — Le Département a fait parvenir, au début de la présente année scolaire : 1^o Des cahiers de devoirs mensuels ; 2^o des carnets journaliers ; 3^o des carnets de fréquentation.

Sans nier l'utilité de ce nouveau matériel scolaire, il faut cependant reconnaître que, sauf le carnet journalier, le corps enseignant primaire a constaté surtout une augmentation de travail bureaucratique qu'il serait fâcheux, ce nous semble, de continuer à augmenter. *(à suivre)* E. Sy.

*** **Jubilé.** — On nous prie de publier les vers suivants :

Pour le 30^{me} anniversaire des régents brevetés en 1878, réunis à Chexbres le 23 mai 1908.

Le voici le cercle fidèle
Des jeunes d'il y a trente ans.
Trente ans ! la date est bien réelle,
Comment donc s'envole le temps ?

Comme si c'était hier, il semble
Que je sois au jour du brevet.
Tout heureux, nous faisions ensemble
Plus d'un vaste et brillant projet.

Tout à la fois lentes et brèves,
Les heures d'école ont passé.
Se sont-ils accomplis nos rêves
Nos rêves d'or du temps passé ?

Nous avons bien, en confiance,
Semé dans un large sillon,
Avec espoir, avec constance,
Du savoir le germe fécond.

Mais avons-nous sur notre route
Beaucoup de lauriers recueillis ?
Comme vous, peut-être, j'en doute
Et dis tout bas : « Pauvres amis ! »

Ah ! nous ne serions pas sincère
Si nous disions : « tout est bonheur,

Tout est parfait dans la carrière
Qu'il a choisie l'instituteur. »

... Une ombre de mélancolie
Passe aujourd'hui devant mes yeux ;
C'est qu'elle a un hiver la vie
Et peut-être venons-nous vieux ?

Mais non ! Irais-je faire injure
A vos cœurs jeunes et vaillants,
A l'amitié qui toujours dure
Et rajeunit avec les ans ?

Ce n'est plus le printemps, qu'importe ?
L'été donne le fruit vermeil.
Et, si l'automne est à la porte,
Qu'ils sont doux ses jours de soleil !

Amis, en notre intime fête,
Que n'ai-je, moi, pauvre régent,
Un peu le talent du poète
Pour vous dire mon vœu ardent :

« Qu'un autre heureux jour nous revoie,
— Un jour pareil à celui-ci, —
Pleins de force encor et de joie
D'être ensemble ainsi réunis.

« Et que la Parque, trop avide,
Détourne sa main de nos rangs.
Amis, que nulle place vide
Ne s'y fasse de bien longtemps ! »

Car, dans notre cercle fidèle
Des jeunes d'il y a trente ans,
Trois noms, en vain, ma voix appelle :
Burdet, Drapel, Berney partis en peu de temps.

L. LUQUIENS.

BERNE. — **Société des instituteurs bernois.** — Tenant compte de l'impression encore vive causée par la catastrophe du 22 mai, le Comité central, de concert avec la Direction de l'Instruction publique, a résolu d'ajourner jusqu'au mois de novembre de cette année la collecte décidée par l'Assemblée des délégués en faveur du sanatorium projeté pour les enfants infirmes du canton.

(*Communiqué*)

LE COMITÉ CENTRAL.

PARTIE PRATIQUE

ECOLE ENFANTINE

Exercices d'observation.

Boule et cube : (Enfants de cinq ans.)

NOTION INTUITIVE : *La boule est ronde, le cube ne l'est pas.*

DÉMONSTRATION : Un enfant essaie de faire rouler la boule et le cube dans la direction de ses camarades. La boule roule facilement, le cube s'arrête aussitôt.

Le cube est stable, la boule ne l'est pas.

La boule et le cube sont des sièges sur lesquels on fait asseoir des personnages en papier. On peut heurter le cube sans renverser le bonhomme qui est dessus, tandis que le plus léger choc fait tomber celui que la boule porte.

Toutes les faces du cube sont planes; la surface de la boule est partout arrondie.

On tourne les deux sièges dans tous les sens, toujours le bonhomme du cube est assis plus solidement que l'autre.

La surface de la boule est unie, celle du cube ne l'est pas.

La boule et le cube passent tour à tour dans les mains des enfants qui les serrent très fort. La pression de la boule est plus agréable que celle du cube.

A. B.

QUESTIONS D'EXAMENS DONNÉES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET COMPLÉMENTAIRES GENEVOISES

Ecole primaires.

ORTHOGRAPHE

1^{re} année. — Les animaux de la ferme sont utiles ; le cheval traîne les chars ; les moutons portent une laine chaude et douce ; les chèvres et les vaches donnent un très bon lait ; le chien fidèle garde nos maisons, et le chat chasse la la souris et le rat.

2^{me} année. — Un petit ruisseau murmure près de notre village ; il a sa source au pied des hauts rochers neigeux. Il traverse les prairies, arrose les vallées, puis il porte ses eaux dans notre beau lac.

En été, les troupeaux broutent sur ses rives et les abeilles butinent sur ses bords.

3^{me} année. — 1. Dictée. — La maison paternelle.

C'est une maison modeste, sans ornements. Les murs épais la protègent contre la chaleur et le froid. Le toit élevé abrite un vaste grenier où séchent les lessives. Les fenêtres, un peu étroites, sont encadrées de clématites. Le balcon est en vieux fer forgé ; les pigeons perchent sur la girouette, et devant la porte, un gros chien, les pattes allongées, sommeille paisiblement.

2. Exercice de conjugaison.

Conjugez au futur, aux trois personnes du singulier : Acheter des graines et es semer. Vous direz : Demain, j'...

4^{me} année. — 1. Dictée. — La Récréation.

Les portes de l'école viennent de s'ouvrir, *et* l'essaim des enfants s'éparpille au dehors. *Les voyez-vous sauter, gesticuler, courir ?* Quel plaisir de pouvoir prendre ses ébats ! Comme leurs visages *mutins*, que la joie éclaire, font plaisir à voir ! Entendez résonner leurs cris, leurs appels ; leur bonheur jaillit en purs éclats de rire, tandis que les groupes se déplacent et se croisent dans l'immense préau qu'ombragent les *tilleuls* en fleurs et qu'illumine le chaud soleil de juin.

Mais le quart d'heure passe vite, et déjà retentissent quelques coups de cloche annonçant la fin de la récréation. En un instant, les bandes joyeuses disparaissent ; la cour se dépeuple et se vide ; la concierge referme les portes et le préau redevient désert et silencieux.

2. Analyse. — Analyser les mots soulignés.

5^{me} année. — Dictée. — Le petit ruisseau.

— Petit ruisseau, dis-moi d'où tu viens, ce que tu as vu dans ta course, à quoi tu sers et où tu vas.

— Je prends naissance dans un vallon herbeux, entre deux coteaux qui s'inclinent en pente douce jusqu'à moi. Mon lit est caché par les hautes herbes et les végétaux aquatiques qui le garnissent ; seule, la lignée des saules et des peupliers qu'on a plantés sur mes bords révèle mon existence.

J'ai vu sur mes rives les renoncules et les glaïeuls fleurir ; j'ai vu d'innombrables insectes minuscules voltiger sur mes eaux ; j'ai vu les prés qu'abreuve mon onde remplis d'une herbe odorante et fournie que les faneurs ont tout récemment fauchée.

J'accrois la fertilité des prairies qui m'entourent ; je rends agréables des sites qui, sans moi, auraient sans nul doute perdu de leur charme et de leur poésie.

Après avoir creusé un profond ravin, je mêle mes ondes à celles du grand fleuve qui les conduira à la mer.

6^{me} année. — Dictée. — Appel aux écoliers en faveur des plantes.

La flore des Alpes est menacée de destruction. Depuis quelques années, les plantes alpines les plus belles et les plus rares sont vendues en quantités énormes ; des gerbes de fleurs, des plantes tout entières avec leurs racines sont arrachées du sol qui les vit naître. Et ce n'est pas seulement la flore des Alpes qu'on est en train d'anéantir, mais aussi celle du Jura et du Plateau.

Des plaintes sérieuses se sont élevées, et il est temps que l'on réagisse. Mais en attendant que les gouvernements de nos cantons répriment les abus par d'énergiques mesures, il convient que nous vous exhortions à respecter dès ce jour les fleurs et les plantes rares de nos prairies, de nos bois, de nos forêts et de nos pâturages. Il est naturel que vous cueilliez quelques fleurs dans vos courses ; mais faites-en des bouquets modestes, et surtout n'allez pas arracher la plante. Et quand les uns et les autres vous vous serez interdit les cueillettes immorées et le déracinement de tout végétal, vous aurez contribué, croyez-le bien, à préserver d'un dégât irréparable le merveilleux tapis de notre flore spontanée.

ARITHMÉTIQUE

1^{re} année.

$$\begin{array}{r} 15 \\ 28 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 49 \\ 7 \\ \hline - 29 \end{array} \quad \begin{array}{r} 48 \\ \hline - 35 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 9 \\ + 36 \\ \hline + 9 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 10 + 5 - 7 = \\ 20 - 4 - 8 = \\ 15 - 6 + 9 = \end{array} \quad \begin{array}{r} . \\ . \\ . \end{array} \quad \begin{array}{r} 18 = . + . + . \\ 20 = 5 + . + . + . \\ 7 = 13 - \end{array}$$

8 pièces de 2 francs et 3 pièces de 5 francs = francs.
26 oranges = douzaines + oranges

2 ans et 8 mois = mois.

2^{me} année.

$$\begin{array}{r} 68 \\ 203 \\ \hline 156 \end{array} \quad \begin{array}{r} 580 \\ - 498 \\ \hline \end{array} \quad \begin{array}{r} 57 \\ \times 28 \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 45 \\ + 108 \\ \hline \end{array}$$

56 mois = années + mois.

3 kilogs. et demi de sucre, à 50 centimes le kilog. = centimes.

48 oranges = douzaines.

2 pièces de 5 francs et 4 pièces de 25 centimes = francs.

1 heure et demie = minutes.

2 francs moins 25 centimes = centimes.

Maman a acheté au marché pour 3 francs de légume et 6 kilogs. de cerises, à 75 centimes le kilog. Elle donne, pour payer, 2 pièces de 5 francs. Combien doit-on lui rendre ?

3^{me} année. — 1. Ecrivez en chiffres : Quatre-vingt-trois mille dix-huit. Vingt-cinq mille cinq cent vingt.

Ecrivez en lettres : 72004. 35043.

2. Remplacez les points par les nombres convenables :

42604 ... unités ... dizaines ... centaines ... unités de mille ... dizaines de mille.

30013 idem.

$$805 \times 98 : 49 =$$

3. Un chapeleur achète 72 chapeaux, à 60 fr. la douzaine ; il les revend au détail à raison de 6 fr. le chapeau. Quel est son bénéfice.

4. Un cycliste part à 6 heures du matin et parcourt 200 mètres par minute. Dites combien de kilomètres il aura parcouru à $9\frac{1}{2}$ heures.

4^{me} année. — 1. Ecrivez en chiffres :

Trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre.

Six cent quatre-vingt mille trois cent neuf.

2. Ecrivez en lettres :

$$423009 \ 604804 \ 42,05 \times 0,74 : 0,37 =$$

Un magasin d'épicerie se fait livrer ; 5,5 quintaux métriques de sucre, à 47 fr. le quintal métrique, et 3,5 quintaux métriques de café, à fr. 1,20 le kg. Il paie

en outre fr. 6,50 par quintal métrique pour le transport. A combien s'élèvera la facture ?

Un soldeur achète mètres 61,20 de toile, à raison de fr. 0,50 le mètre. Il en vend le tiers à fr. 0,55, le quart à fr. 0,60 et le reste à fr. 0,80 le mètre. Quel est son bénéfice ?

5^{me} année.

$$\begin{aligned} \frac{4}{5} \times 6 \times \frac{3}{7} &= \\ 3 \frac{5}{8} \times 2 \frac{1}{3} : 8 &= \\ 4 \frac{1}{3} \times 2 \frac{3}{4} : \frac{5}{12} &= \end{aligned}$$

Ecrivez en chiffres :

$$18 \text{ m}^2 35 \text{ cm}^2$$

$$4 \text{ m}^2 4 \text{ dm}^2$$

$$3 \text{ m}^3 25 \text{ dm}^3$$

$$18 \text{ m}^3 4 \text{ cm}^3$$

Un ouvrier peut labourer un jardin en 6 heures ; un autre ouvrier mettrait 2 heures de plus pour faire le même ouvrage. Ils travaillent ensemble pendant 3 heures. Quelle partie du jardin reste-t-il à labourer ?

6^{me} année. — Une circonference a été partagée en deux arcs, dont l'un a 60 degrés de plus que l'autre. Exprimez en fractions ordinaires quelle partie de la circonference représente chacun de ces arcs ?

Un agent d'assurance a un traitement fixe de 3000 fr. par an et reçoit en outre le $6\frac{1}{2}\%$ des capitaux qu'il a assurés. Dites combien il a gagné en moyenne par an si, en 26 mois, il a fait 12 assurances de 10 000 fr. chacune, 7 de 8500 fr. et 16 de 4 500 fr.

Un propriétaire a une maison qui lui rapporte brut 3525 fr. par an, et il consacre le 6 % de cette somme pour les réparations. Comme cette maison lui rapporte du 5 % net, on demande le prix de ce bâtiment.

GÉOGRAPHIE

3^{me} année. — 1. Quel est le plus grand cours d'eau du canton de Genève et quels affluents reçoit-il ?

2. Quelle est la plus grande commune du canton ? — La plus petite ? — La plus peuplée ? — Celle qui renferme le point le plus élevé ?

3. Nommez les ports genevois que touchent les bateaux à vapeur, sur la rive gauche du lac.

4. Quelles sont les deux communes les plus éloignées de la ville de Genève, et que pouvez-vous dire de leur situation ?

5. Quelles sont les communes que traverse la voie ferrée de Genève à Céliney ?

4^{me} année. — A quel bassin fluvial appartiennent chacune des rivières suivantes : l'Inn, le Doubs, l'Orbe-Thièle, le Tessin ?

Quel est le plus grand fleuve de la Suisse ? le plus grand lac ? le plus haut sommet ? le plus grand glacier ?

Nommez les principales localités situées sur la ligne de chemin de fer conduisant de Genève à Berne ?

Dites ce que vous savez du lac des Quatre-Cantons : situation, affluents, cantons baignés par ce lac, localités situées sur ses bords.

5^{me} année. — Quelles sont les lignes ferrées qui traversent les Alpes ? Indiquez les pays qu'elles font communiquer.

Itinéraire de Genève à Milan par le Simplon.

Quels sont les Etats baignés par la mer Baltique ? Principaux ports.

Quelles sont les principales productions de l'agriculture suisse ? (y compris l'élevage du bétail.)

6^{me} année. — Quelles sont les principales villes de l'Australie ?

Quels sont les ports des Etats-Unis ?

Enumérez les principales colonies françaises en Asie et en Afrique.

Dites ce que vous savez sur les principales industries de la Suisse.

HISTOIRE

5^{me} année. — De quels cantons était formée la Confédération dite des huit cantons ; quelle est la date de l'entrée de chacun d'eux dans la Confédération ?

Que vous rappellent les noms suivants : Wengi, Pierre Fatio, Davel ?

6^{me} année. — Dites ce que vous savez de l'Acte de Médiation ? Quelles furent ses conséquences ?

Changements apportés au territoire genevois par les traités de Paris et de Turin.

ALLEMAND

5^{me} année. — Traduisez :

1. Je suis un écolier (une écolière) ; j'ai un cahier et une plume.
2. Nous écrivons, nous calculons, nous dessinons ; nous sommes appliqués.
3. Pourquoi ne jouais-tu pas ? — J'étais malade.
4. Pour qui est ce crayon ? — Pour le fils de notre instituteur.
5. J'ai prêté un livre à mon ami.

6^{me} année. — Traduisez :

1. Où allez-vous ? — Nous allons à l'école.
2. Où est votre jardin ? — Il est derrière notre maison.
3. Quel âge a ton frère ? — Il a quinze ans.
4. Mon oncle a une maison et un jardin à la campagne.
5. En été, nous mangeons des cerises et des poires.

GÉOMÉTRIE

5^{me} année. — 1. Inscrivez un octogone dans un cercle de 25 millimètres de rayon. Mesurez-en l'apothème.

2. Dessinez le développement d'un cube de 2 centimètres d'arête et calculez-en la surface.

3. Un réservoir cylindrique mesure mètre 1,68 de diamètre et mètres 2,75 de hauteur. Combien peut-il contenir d'hectolitres ? ($pi = \frac{22}{7}$)

6^{me} année. — (Filles et garçons). — 1. Dessinez, à l'échelle $\frac{1}{10}$, le développement total d'un prisme hexagonal mesurant 3 décimètres de hauteur et 6 décimètres de périmètre. Calculez la surface du développement latéral.

2. Un réservoir cylindrique peut contenir hectolitres 19,234. Le diamètre de la base étant de mètre 0,77, on demande la hauteur du réservoir. ($pi = \frac{22}{7}$. — Croquis coté.)

(Jeunes filles seulement). — 3. Dans une feuille de papier ayant la forme d'un trapèze rectangle, on découpe un demi-cercle dont le diamètre équivaut à la hauteur du trapèze. Celui-ci mesure 35 centimètres de petite base, 49 centimètres de grande base et 28 centimètres de hauteur. On demande la surface du papier restant. ($pi = \frac{22}{7}$. — Croquis à l'échelle $\frac{1}{7}$.)

(Garçons seuls). — 3. Un mètre cube de foin pesant 70 kilog., et le foin valant 6 fr. 50 le quintal métrique, on demande la valeur d'une meule de foin parfaitement conique dont la base mesure mètres 15,40 de circonférence et la hauteur 8 mètres ($pi = \frac{22}{7}$. — Croquis coté ; plan et élévation).

Ecole complémentaires.

FRANÇAIS

Préparatoire et première année.

DICTÉE

Le glacier du Rhône. — Le glacier du Rhône, qui ferme le fond de la vallée, se dresse comme un immense mur de cristal. L'œil le saisit d'un coup et l'embrasse de la base au sommet. Il s'épanche d'un seul jet entre deux montagnes et tombe tout d'un morceau. En bas, les blocs se rebroussent et se brisent en éclats ; puis le fleuve gelé s'étale dans le cirque creusé au pied des montagnes. Tout à coup il s'arrête, laissant voir par la tranche ses blocs d'une transparence bleuâtre. Dans cette tranche s'ouvre une espèce de grotte d'azur ; le Rhône en jaillit, terneux, et se met à courir à travers les débris des moraines.

Première année seulement. — La route de la Furka, qu'on a taillée dans les flancs du Galenstock, où elle trace d'innombrables lacets, touche à plusieurs reprises le bord du glacier, sur lequel on plonge comme d'un balcon de théâtre. De là, on voit mieux les crevasses de ses flancs, les cavernes bleues qui s'y creusent, les aiguilles aux déchiquetures bizarres qui le hérissent ; c'est superbe, au delà de tout rêve et de toute description.

COMPOSITION

2^{me} année. — Utilité des chemins de fer.

ARITHMÉTIQUE ET COMPTABILITÉ

Année préparatoire. — On achète 25 douzaines d'œufs, à fr. 1,20 la douzaine. On revend ces œufs fr. 0,15 pièce. Quel bénéfice fait-on ?

Un négociant achète :

12 sacs de riz de 48 kilog. chacun, à fr. 0,50 le kilog.

20 sacs de café de 65 kilog. chacun, à fr. 1,15 le kilog.

Combien doit-il payer ?

Première année. — M. Z. envoie à M. C. les marchandises suivantes :

5 sacs de sucre de 75 kilog. chacun, à fr. 36 les 100 kilog.

2 sacs de café de 64 kilog. chacun, à fr. 2,75 le kilog.

6 sacs de riz de 125 kilog. chacun, à fr. 58 le quintal métrique.

12 caisses de pâtes alimentaires pesant brut chacune 42 kilog., tare 4 %, à fr. 0,50 le kilog.

Faites la facture et acquittez-la. (Escompte 3 %.)

Seconde année. — Le 15 mai, M. O. avait en caisse fr. 125.

Le 19, il a vendu au comptant 8 sacs de café pesant chacun 45 kilog., tare 2 %, à fr. 150 les 100 kilog.

Le 20, il a payé à M. A. la facture suivante : 4 hectolitres de vin rouge, à fr. 0,75 le litre. (Escompte 3 1/4 %.)

Le 22, il a vendu au comptant : 10 sacs de riz pesant chacun 61 kilog., tare 1 1/2 %, à fr. 40 le quintal métrique.

Le 26, il paie à M. B. une facture de fr. 230.

Le 30, il paie l'intérêt d'une somme de fr. 1500 qui lui a été prêtée le 1^{er} janvier au 4 %.

Etablir son compte de caisse au 1^{er} juin.

GÉOGRAPHIE

Première année. — Dites ce que vous savez de l'exploitation forestière, de la culture de la vigne et de l'élevage du bétail en Suisse.

INSTRUCTION CIVIQUE (GARÇONS)

Seconde année. — Qu'entend-on par pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire ? Par qui chacun d'eux est-il exercé : a) dans le canton de Genève ; b) dans la Confédération suisse ?

ECONOMIE DOMESTIQUE (FILLES)

Seconde année. — Quelles sont les qualités que doit posséder une bonne ménagère ?

C. V.

DICTÉE

Les recrues de Napoléon.

Dans des rafales de neige, sur toutes les routes du canton, on pouvait voir des détachements de recrues qui se dirigeaient sur Neuchâtel, principauté de l'Empire, où les étapes avaient été établies. De là, elles iraient au dépôt de Strasbourg, pour y être initiées à l'école du soldat et de peloton, avant d'être jetées sur les champs de bataille où le grand joueur aux abois risquait sa suprême partie. Jamais les vingt enrôleurs, qui travaillaient le pays, n'avaient eu tant de mal à former leur troupeau ; ils devaient ramasser tout ce qui avait à peu près une figure humaine et pouvait tenir un fusil, vagabonds, ivrognes, idiots, des gens tarés au physique et au moral. On avait vidé les prisons...

C'est ainsi qu'une petite troupe quittait Lausanne, un beau matin, tambour battant, où la blouse de l'ouvrier coudoyait le tricot du vigneron et les loques du mendiant. Les malheureux frissonnaient sous leurs nippes élimées. Leurs pieds remuaient sans entrain la neige et la boue. Ils claquaient des dents sous la bise noire.

C'est sur de telles épaules que reposait la fortune de Napoléon ! Un million de conscrits, dont beaucoup n'avaient que dix-huit ans, et toute la racaille de l'Occident marchaient de force à l'abattoir, dans les rafales de Nivôse ! Quel lendemain à la prodigieuse ivresse de ce mois de mai 1800, où la jeune Suisse, unie à la jeune France, s'en allait vers l'aurore moissonner les victoires aux champs de Lombardie, les peuples délivrés confiant librement au meilleur, au plus digne capitaine, le glaive de la Révolution !

Alb. C.

SAMUEL CORNUT, *La Trompette de Marengo*, p. 259 et 260.